

COMMUNE DE SPERACEDES

CONSEIL MUNICIPAL Du lundi 23 mars 2008 à 18h

PROCES VERBAL

Approuvé le 4 mai 2009

Présents : PASQUELIN Joël, CHARPENTIER Dominique, AZAÏS Pierre, BAUSSY Gérard, SCORDO Francis, GARDE Brigitte, HANGEN Christine, MENEGON Chantal, PFEND Corinne, ESCANO Christophe, PASCANET Franck, PIERINI Jean-Pierre, ROUSTAN Christophe, TRAVERT Georges

Absents : NETTRE Philippe donnant pouvoir à AZAÏS Pierre, PFEND Corinne donnant pouvoir à CHARPENTIER Dominique

ORDRE DU JOUR :

1/ **Approbation PV du 18 décembre 2008**

2/ **DELIBERATIONS**

- **Approbation du Compte de gestion**
- **Vote du Compte Administratif**
- **Affectation des résultats**
- **Taxe Ordures Ménagères**
- **BP 2009**
- **Demandes de subventions Opérations d'investissement**
- **Emprunt**
- **Indemnité de conseil**
- **Tarifs concessions et caveaux**
- **Loyers logements communaux**
- **Loyer Ball Trap**
- **Loyer Taxi**
- **Cession de terrain**
- **Cotisation Mission Locale**
- **Convention avec la Commune de Cannes - Répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques**
- **Tarif cantine**
- **Modification statuts du PNR**
- **Tarifs location Salle des fêtes**
- **Création de poste**
- **Vacations funéraires**
- **Convention de prêt de matériel**
- **Recensement général de la population**
- **Litige SIVOM / O.N.F.**
- **Désherbage bibliothèque**

3/ **QUESTIONS DIVERSES**

Début de la séance à 18h10.

Secrétaire de séance désigné à l'unanimité: M. ESCANO

1/ **Approbation PV du 18 décembre 2008**

A l'unanimité, le procès verbal du 18 décembre 2008 est approuvé. M. ROUSTAN souhaite faire un petit rectificatif : il rappelle que les procès verbaux sont mis sur le site Internet après approbation en conseil mais sont affichés en mairie dans les cinq jours qui suivent la réunion.



2/ DELIBERATIONS

1) Approbation du compte de gestion

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion est le reflet de la comptabilité tenue par le trésorier. Il doit être en concordance avec le compte administratif tenu par la commune.

Résultat de fonctionnement 2008 :

- Résultat estimé de l'exercice	+ 68 632,95
- Résultat antérieur reporté 2007	+ 25 172,06
- Résultat à affecter	+ 93 805,01

Résultat d'investissement 2008 :

- Solde d'exécution	+ 6 968,45
- Besoin de financement	+ 6 968,45
- Affectation au R1068	+ 19 850,79
- Report en fonctionnement Roo2	+ 100773,46

A l'unanimité, le compte de gestion est approuvé.

2) Vote du compte administratif

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur SCORDO et quitte la salle. M. SCORDO donne lecture des chiffres du compte administratif.

Résultat de fonctionnement 2008 :

- Résultat estimé de l'exercice	+ 68 632,95
- Résultat antérieur reporté 2007	+ 25 172,06
- Résultat à affecter	+ 93 805,01

Résultat d'investissement 2008 :

- Solde d'exécution	+ 6 968,45
- Besoin de financement	+ 6 968,45
- Affectation au R1068	+ 19 850,79
- Report en fonctionnement Roo2	+ 100773,46

A l'unanimité, le compte administratif est adopté.

Monsieur le Maire revient et remercie le conseil municipal. Il rappelle qu'il ne doit pas être présent lors du vote du compte administratif car celui-ci reflète la gestion du maire.

M. PASQUELIN demande l'autorisation de rajouter une délibération à l'ordre du jour. Il s'agit des quatre taxes. A l'unanimité, les conseillers l'autorisent à rajouter cette délibération.

3) Quatre taxes

Monsieur le Maire rappelle les taux des Quatre Taxes augmentés de 3 % et votés le 29 septembre 2008 par la commune :

• Taxe d'Habitation	7.33 %
• Taxe Foncier Bâti	4.85 %
• Taxe Foncier Non Bâti	24.24 %
• Taxe Professionnelle	10.94 %

Suite à la mise en place de la communauté de communes, les taux doivent être modifiés comme suit :

	SPERACEDES	COMMUNAUTE DE COMMUNES	TOTAL
TAXE D'HABITATION	5.39 %	1.94 %	7.33 %
TAXE FONCIER BATI	3.36 %	1.49 %	4.85 %
TAXE FONCIER NON BATI	17.82 %	6.03 %	24.24 %
TAXE PROFESSIONNELLE	7.91 %	2.94 %	10.94 %

CS

Mme CHARPENTIER remarque que les totaux des deux dernières taxes ne correspondent pas : 23.85 % au lieu de 24.24 % et 10.85 % au lieu de 10,94 %.

Monsieur le Maire précise que les taux proposés pour Spéracèdes sont les bons. Ceux de la communauté de communes ne sont pas encore votés et peuvent donc encore être modifiés.

M. ROUSTAN rajoute qu'il avait été spécifié que l'intégration dans la communauté de communes ne devait pas entraîner une hausse des taxes.

Les nouveaux taux des quatre taxes sont votés à l'unanimité.

4) Affectation des résultats

Monsieur le Maire donne lecture des chiffres :

Résultat de fonctionnement 2008 :

- Résultat estimé de l'exercice	+ 68 632,95
- Résultat antérieur reporté 2007	+ 25 172,06
- Résultat à affecter	+ 93 805,01

Résultat d'investissement 2008 :

- Solde d'exécution	+ 6 968,45
- Besoin de financement	+ 6 968,45
- Affectation au R1068	+ 19 850,79
- Report en fonctionnement Roo2	+ 100773,46

A l'unanimité, le conseil municipal adopte et vote l'affectation des résultats de l'année 2008.

5) Taxe Ordures Ménagères

Monsieur le Maire rappelle le taux de 2008, 13.393 %, et propose de ne pas l'augmenter en 2009. Il rajoute qu'à terme cette taxe devrait être perçue par la communauté de communes.

Les conseillers municipaux vote, à l'unanimité, le taux de la T.O.M.

6) Budget Primitif 2009

Monsieur le Maire présente, chapitre par chapitre, les chiffres du budget qui, suite au changement des quatre taxes, ont été modifiés.

FONCTIONNEMENT

- En dépenses :

Chapitre 011 – Charges à caractère général : 224 000€
Chapitre 012 – Charges de personnel 548 000 €
Chapitre 65 – Charges de gestion courante : 287 873 €
Chapitre 66 – Charges financières : 39 100 €
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 50 €
Chapitre 68 – Dotations aux amortissements et provision : 5 000 €
Chapitre 022 – Dépenses imprévues : 5627,51 €
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement : 59 004,31 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre : 12 967 €
TOTAL : 1 181 621,82 €

- En recettes :

Chapitre 013 – atténuation de charges : 26 000 €
Chapitre 70 – Produits des services du domaine : 60 800 €
Chapitre 73 – Impôts et taxes : 669 042 €
Chapitre 74 – Dotations et participations : 229 459,01 €
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 100 476 €
Chapitre 76 – produits financiers : 40 €
Chapitre 77 – Produits exceptionnels : 1 000 €
Résultat reporté R002 : 93 804,81 €
TOTAL : 1 181 621,82 €

INVESTISSEMENT

- En dépenses :

Opérations d'investissement : 278 865,10 €

Chapitre 16 – Emprunt : 114 312,63 €

TOTAL : **393 177,73 €**

- En recettes :

Chapitre 13 – Subventions : 145 000,55 €

Chapitre 16 – Emprunt : 117 056,67 €

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers : 53 240,75 €

Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement : 59 004,31 €

Chapitre 040 – Opérations d'ordre : 11 907 €

Résultat reporté R001 : 6 968,45 €

TOTAL : **393 177,73 €**

A l'unanimité, le BP 2009 est approuvé.

7) Demandes de subventions – Opérations d'investissement

- Demande de subvention DGE – Opération 032 Matériel informatique

Cette opération concerne du matériel informatique pour les écoles et le cyber espace. Le coût prévisionnel s'élève à 4 515,05 € HT, soit 5 400,00 € TTC.

Il est proposé d'adopter le plan de financement suivant :

Subvention DGE 50 % : 2 257,53 €

Solde : Emprunt : 3 142,47 €

- Demande de subvention DGE – Opération 034 Mobilier Ecoles

Il est proposé :

- d'approuver le programme d'acquisition suivant : Opération 034 Mobilier Ecoles, et dont le coût prévisionnel s'élève à 1 208,20 € HT, soit 1 445,00 € TTC.

- d'adopter le plan de financement suivant :

Subvention DGE 50 % : 604,10 €

Solde : Autofinancement : 840,90 €

- Demande de subvention DGE – Opération 035 Equipement bâtiments communaux

Cette opération concerne la pose de fenêtres double vitrage et stores à la mairie, le logement au-dessus de l'école et l'appartement du 3 route de Grasse. Le coût prévisionnel s'élève à 11 893,82 € HT, soit 14 225,00 € TTC.

Plan de financement :

Subvention DGE 50 % : 5 946,91 €

Solde : Autofinancement : 8 278,09 €

- Demande de subvention DGE – Opération 037 Mobilier Mairie

Monsieur le Maire propose :

- d'approuver le programme d'acquisition suivant : Opération 037 Mobilier Mairie, et dont le coût prévisionnel s'élève à 3 484,01 € HT, soit 4 166,87 € TTC.

- d'adopter le plan de financement suivant :

Subvention DGE 50 % : 1 742,01 €

Solde : Autofinancement : 2 424,86 €

- Demande de subvention DGE – Opération 040 Création Bureau accueil

Il est proposé :

- d'approuver le programme de travaux suivants : Opération 040 Création d'un bureau accueil, et dont le coût prévisionnel s'élève à 9 615,39 € HT, soit 11 500,00 € TTC.

- d'adopter le plan de financement suivant :
 - Subvention DGE 50 % : 4 807,70 €
 - Solde : Emprunt : 6 692,30 €

- Demande de subvention DGE – Opération 041 Mise en sécurité mairie et écoles

Cette opération concerne la mise en sécurité de la mairie et des écoles. Il est envisagé d'y mettre des alarmes pour protéger le matériel. Deux possibilités étaient proposées à la commune : la location vente, qui était plus chère et pas subventionnable, et l'acquisition. Monsieur le Maire rajoute qu'en installant des alarmes, la cotisation d'assurance de la commune devrait diminuer.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 10 033,45 € HT, soit 12 000,00 € TTC.

Plan de financement :

- Subvention DGE 50 % : 5 016,73 €
- Solde : Emprunt : 6 983,27 €

- Demande de subvention – Opération 042 Agrandissement du cimetière

L'opération 042 concerne l'agrandissement du cimetière, dont le coût prévisionnel s'élève à 100 334,45 € HT, soit 120 000,00 € TTC.

Le plan de financement proposé est le suivant :

- Subvention DGE 50 % : 50 167,23 €
- Subvention Conseil Général 30% : 30 100,34 €
- Solde : Emprunt : 39 732,43 €

M. PASQUELIN rajoute qu'il va également se renseigner pour demander une subvention à la D.D.R.

M. BAUSSY demande si les caveaux et concessions seront ensuite revendus. Réponse positive de M. PASQUELIN, qui rajoute que la commune devrait encaisser plus que ce qu'elle va dépenser pour les travaux.

- Demande de subvention Conseil Général – Opération 035 Equipement bâtiments communaux

Cette opération, qui concerne la pose de double vitrage et stores, a déjà été évoquée. Une subvention va être demandée à la D.G.E. mais également au Conseil Général.

Plan de financement proposé :

- Subvention Conseil général 30 % : 3 568,15 €
- Solde : Autofinancement : 10 656,85 €

- Demande de subvention Conseil Général – Opération 039 Jeux d'enfants

L'opération 039 concerne l'installation de jeux d'enfants dans le petit pré. Le coût prévisionnel s'élève à 3 200,00 € HT, soit 3 827,20 € TTC.

Plan de financement proposé :

- Subvention Conseil Général 40 % : 1 280,00 €
- Solde : Autofinancement : 2 547,20 €

- Demande de subvention Conseil Général – Opération 043 Acquisition Tracteur

Cette opération concerne l'acquisition d'un tracteur.

Monsieur le Maire informe que Saint Vallier va acquérir une balayeuse avec une lame de chasse-neige. Cabris envisage également d'acheter une balayeuse mais plus petite. Quand chaque commune aura acquis le matériel, une convention sera prise afin de permettre à chacune d'entre elles de prêter son matériel.

Le tracteur sera équipé d'un chargeur, d'une mini-pelle et d'une épareuse. Le coût prévisionnel s'élève à 46 577,00 € HT, soit 55 708,00 € TTC.

Plan de financement proposé :

- Subvention Conseil Général 40 % : 18 630,80 €
- Solde : Emprunt : 37 077,20 €

A l'unanimité, l'ensemble des demandes de subventions est approuvé.

8) Emprunt pour les opérations d'investissement

Monsieur le Maire expose : « Il est nécessaire de contracter un emprunt pour financer différentes opérations d'investissement. Après déduction des subventions, l'emprunt nécessaire s'élève à 117 056.67 €. »

A l'unanimité, les conseillers autorisent Monsieur le Maire à procéder à la demande d'emprunt, au taux le plus intéressant possible.

M. BAUSSY demande si, en ce qui concerne le tracteur, la dépense ne peut pas être prise en charge par la communauté de communes. Réponse de M. PASQUELIN : « La première année, c'est compliqué, mais rien n'empêche, par la suite, de le repasser dans la communauté de communes ».

M. PASQUELIN rappelle ensuite que la commune de Spéracèdes est très peu endettée, environ 228 € par habitant.

9) Indemnité de Conseil allouée au Trésorier Principal

Monsieur le Maire rappelle que cette indemnité est versée au trésorier principal, qui est Mme KERN. A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'attribution de cette indemnité.

10) Augmentation tarifs concessions et caveaux

Monsieur le Maire propose d'augmenter les tarifs des concessions et caveaux du cimetière communal afin d'aligner les tarifs de Spéracèdes sur ceux des communes environnantes, sans toutefois atteindre les tarifs les plus élevés.

A compter du 1^{er} avril 2009, l'évolution des tarifs serait :

Concession de 15 ans	97.34 €	150 €
Concession de 30 ans	254.32 €	300 €
Concession de 50 ans	506.64 €	600 €
Caveaux	4023.85 €	4 500 €

M. PASQUELIN informe qu'il n'y a plus de concession à perpétuité, en revanche celles existantes perdurent. Il rajoute que, dans les 120 000 € de travaux, il n'a pas prévu de colobarium car c'est assez inesthétique, et il y a de plus en plus d'incinérations. Lors du Congrès des Maires, des cav'urnes lui ont été proposés. Ce sont des petites tombes dans lesquelles des urnes peuvent être déposées.

Mme CHARPENTIER rajoute que, depuis le 1^{er} janvier 2009, il est interdit de disperser des cendres n'importe où.

Les conseillers approuvent, à l'unanimité, l'augmentation des tarifs des concessions et caveaux.

11) Loyers logements communaux

Monsieur le Maire propose d'augmenter l'ensemble des loyers des logements communaux, en vertu de l'indice de référence des loyers, l'augmentation annuelle étant de **2,83 %**. Treize logements sont concernés. A l'unanimité, l'augmentation est approuvée.

12) Taxi

Monsieur le Maire propose d'augmenter le loyer du Taxi, en vertu de l'indice de référence des loyers, l'augmentation annuelle étant de 2.83 %. Le loyer s'élèvera à 161.05 €. Ce nouveau loyer est accepté à l'unanimité.

13) Ball-trap

Monsieur le Maire propose également d'augmenter le loyer du Ball-Trap, en vertu de l'indice de référence des loyers (augmentation annuelle de 2.83 %). Le loyer s'élèvera à 745.03 €. A l'unanimité, l'augmentation est acceptée.

14) Cession de terrain

Monsieur le Maire cède la parole à M AZAÏS.

Ce dernier informe que M. CANHA et Mme XAVIER, propriétaires des parcelles A291 et A292 sises 2 Route de Grasse, ont signalé par écrit leur souhait d'acquérir les parcelles voisines A289 et A290 appartenant à la commune afin d'agrandir leur jardin. Une estimation a été demandée aux domaines. M. CANHA et Mme XAVIER ont proposé 3 600 €.

M. PASCANET demande quelle était l'estimation des domaines. Réponse de M. AZAÏS : « 2 600 € ». Il rajoute que ce terrain ne sert pas à la commune et cette acquisition permettrait d'éviter qu'il devienne un vide-ordures. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la cession des parcelles concernées.

15) Demande de participation au Conseil Général des Alpes-Maritimes pour la cotisation à la Mission Locale du Pays de Grasse

Monsieur le Maire précise que la communauté de communes ne prend pas à sa charge la cotisation pour la Mission Locale. Elle reste à la charge de la commune.

M. SCORDO demande ce qu'apporte la Mission Locale. Réponse de M. PASQUELIN : « Des formations, des aides à l'emploi... ».

M. PASQUELIN informe qu'il est nécessaire de délibérer afin de demander au Conseil général le remboursement de la cotisation. Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

16) Convention avec la Commune de Cannes - Répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques

Monsieur le Maire laisse la parole à M. SCORDO. L'Adjoint aux affaires scolaires explique qu'un enfant est parti en classe spécialisée à Cannes. Spéracèdes doit payer une partie des fournitures scolaires, qui s'élèvent à environ 800 € par an, et signer une convention.

M. PASQUELIN rajoute que la même convention est signée quand des enfants de Saint Cézaire ou du Tignet sont scolarisés à Spéracèdes. A l'unanimité, les conseillers autorisent le Maire à signer la convention.

17) Augmentation tarif cantine

Monsieur le Maire expose : « Suite à la mise en place de nouvelles conditions de facturation par la SOGERES depuis le 1^{er} janvier 2009, il est proposé de fixer un nouveau tarif concernant les repas servis en cantine : 2,80 euros le repas, à compter du 1^{er} avril 2009 ». Le nouveau tarif de la cantine est accepté à l'unanimité.

18) Modification des statuts du Parc Naturel Régional

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'admission des communes de Gréolières et du Bar sur Loup au sein du Syndicat Mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur et de l'ajout de délégués suppléants des communes et EPCI membres. Les statuts doivent donc être modifiés.

Il rajoute qu'il était lui-même délégué titulaire mais étant moins disponible, il propose Christophe ESCANO pour le remplacer, et Georges TRAVERT comme délégué suppléant.

M. BAUSSY demande si l'adhésion au P.N.R. coûte cher. M. PASQUELIN répond que, pour l'instant, la cotisation n'est pas très élevée, et qu'à terme, c'est peut-être la communauté de communes qui cotisera. A l'unanimité, les conseillers approuvent les nouvelles dispositions du P.N.R.

19) Tarifs location Salle des Fêtes

Monsieur le Maire cède la parole à M. PIERINI. Ce dernier propose de nouveaux tarifs pour la salle des fêtes :

	NON RESIDENTS	RESIDENTS	CAUTION
GRANDE SALLE	1 200 € (déjà voté)	300 €	2 000 € (déjà voté)
PETITE SALLE	400 €	150 €	800 €

Pour les associations de Spéracèdes, l'utilisation en semaine reste gratuite.

Pour les associations hors Spéracèdes donnant des cours en semaine, le tarif par soir est le suivant : Grande salle : 30 € - Petite salle : 20 €.

M. SCORDO demande quelles associations payent. Réponse de M. PIERINI : « Uniquement la danse ».

M. ROUSTAN rajoute qu'il est normal que les associations participent aux frais.

M. PIERINI termine en informant qu'il y a 14 associations. Un projet est actuellement à l'étude pour demander une participation lorsque ces associations organisent des soirées.

Les conseillers approuvent à l'unanimité les nouveaux tarifs de la salle des fêtes.

M. PASQUELIN informe qu'il envisage la création d'une salle au-dessus de l'école maternelle, ce qui permettrait de libérer la salle polyvalente. Il va essayer de demander cette création à la communauté de communes.

20) Création d'un poste d'Adjoint du Patrimoine 2^{ème} classe à temps complet

Monsieur le Maire rappelle qu'un poste d'adjoint du patrimoine 2^{ème} classe à temps non complet à 31 heures hebdomadaires avait précédemment été créé. Le temps de travail de Mme FELIX, l'agent occupant ce poste, devant être augmenté, il propose la création d'un emploi d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe à temps complet.

Il propose de conserver le poste à temps non complet, en cas de besoin.

M. ROUSTAN rajoute que le passage à 35h de Mme FELIX est le fruit de son travail à la bibliothèque et à l'école, et précise que c'est également en partie grâce à son travail que la commune a été dotée d'un tableau informatique. Il félicite également l'ensemble du personnel communal pour le travail effectué tout au long de l'année.

21) Vacations funéraires

Monsieur le Maire rappelle que les vacations funéraires sont versées aux gardes champêtres lorsqu'il y a un décès sur la commune. Elles étaient de 15 €, puis la commune avait délibéré pour les passer à 30 €. Suite à la loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008, un nouveau tarif doit être fixé, entre 20 et 25 €, afin de soulager les familles. Il propose 25 €. Le nouveau tarif des vacations funéraires est accepté, à l'unanimité.

22) Convention de prêt de matériel

Monsieur le Maire expose :

« La commune du Tignet, qui possède un radar permettant de contrôler la vitesse des usagers de la route, a proposé une convention aux communes de Spéracèdes, Montauroux et Saint Vallier afin de pouvoir leur prêter cet appareil. En contrepartie, chaque commune doit s'engager à régler, à part égale avec les autres signataires de la convention, les frais de révision annuelle ainsi que toute réparation nécessaire. Les frais annuels s'élèvent à environ 750 €, soit 228,26 € par commune ».

M. PASQUELIN rajoute qu'étant souvent en mairie, il a pu constater une vitesse excessive notamment boulevard du Dr Sauvy et après le carrefour de la Croix.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention.

23) Recensement général de la population 2009

Monsieur le Maire expose :

« Le recensement général de la population de Spéracèdes, qui a eu lieu du 15 janvier au 14 février 2009, a été effectué par quatre agents :

- M. Denis CHALUMEAU, agent coordonnateur,
- Mmes Barbara FRANK, Céline LEROYER et Christelle PASCANET, agents recenseurs.